


**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 30 juillet 2020**

Date de convocation : 24 juillet 2020

 Délibération n° 2020-128  
Nomenclature 5.3.5
Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 64

Dont un pouvoir de :

M. Gaby TOUZINAUD à M. Eric PANNAUD  
 Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER  
 Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN  
 Mme Marie-Line CHEMINADE à M. Bruno DRAPRON  
 Mme Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN  
 M. Philippe CREACHCADEC à Mme Dominique DEREN  
 M. Charles DELCROIX à M. Philippe CALLAUD  
 M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE  
 M. Pierre DIETZ à M. Jean-Pierre ROUDIER  
 M. Rémy CATROU à Mme Florence BETIZEAU  
 Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET : Régie pour les déchets dotée de la seule autonomie financière - Désignation des membres du Conseil d'exploitation**

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendès France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 54

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Jean-Luc FOURRE, Annie GRELET, Jean-Paul COMPAIN, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Stéphane TAILLASSON, Sylvie CHURLAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Philippe CALLAUD, Evelyne PARISI, Ammar BERDAÏ, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Dominique DEREN, Joël TERRIEN, François EHLINGER, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BARUSSEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1412-1, L. 2221-1 et suivants, et R. 2221-1 et suivants, et L. 2121-21,

Vu le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020, et notamment l'article 6, I, 7°), « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés»,

Vu la délibération n° 2017-224 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2017 portant

création d'une régie pour les déchets dotée de la seule autonomie financière - Approbation des statuts,

Considérant que conformément aux statuts, il y a lieu de désigner les 28 membres du Conseil d'exploitation de la régie comprenant 16 Conseillers communautaires et 12 Conseillers municipaux,

Considérant que ces personnes sont désignées par le conseil communautaire sur proposition du Président de la CDA,

Considérant que sont proposées par le Président les personnes suivantes au conseil d'exploitation :

Au titre des représentants du conseil communautaire :

-Jérôme GARDELLE	-Bernard COMBEAU
-Eliane TRAIN	-Rémy CATROU
-Pierre TUAL	-Charlotte TOUSSAINT
-Alain MARGAT	-Ammar BERDAÏ
-Gaby TOUZINAUD	-Stéphane TAILLASSON
-Agnès POTTIER	-Joseph De MINIAC
-Gérard PERRIN	-Michel ROUX
-Jean-Luc FOURRE	-Sylvie CHURLAUD

Au titre des représentants des conseils municipaux :

-Daniel MOULON	-Isabelle COSSON
-Pascal PELLERIN	-Pierre DIETZ
-Alain MALTERRE	-Philippe CHASSERIEAU
-David BOUVARD	-Sabine BONNAUD
-Bruno GARDEN	-Lydia MARTINAUD
-Alain DESTREGUIL	-Christine MESLAND

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de désigner les 28 membres proposés ci-dessus au Conseil d'exploitation de la régie des déchets de la Communauté d'Agglomération de Saintes, dotée de la seule autonomie financière par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT.

- d'autoriser le Président ou son représentant en charge de la politique des déchets à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, de désigner les membres par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT.
- Désigne les 28 membres du Conseil d'exploitation de la régie comprenant 16 Conseillers communautaires et 12 Conseillers municipaux suivants :

Au titre des représentants des conseillers communautaires :

- Jérôme GARDELLE	- Bernard COMBEAU
- Eliane TRAIN	- Rémy CATROU
- Pierre TUAL	- Charlotte TOUSSAINT
- Alain MARGAT	- Ammar BERDAÏ
- Gaby TOUZINAUD	- Stéphane TAILLASSON
- Agnès POTTIER	- Joseph De MINIAC
- Gérard PERRIN	- Michel ROUX
- Jean-Luc FOURRE	- Sylvie CHURLAUD

Au titre des représentants des conseils municipaux :

- Daniel MOULON	- Isabelle COSSON
- Pascal PELLERIN	- Pierre DIETZ

- Alain MALTERRE
- David BOUVARD
- Bruno GARDEN
- Alain DESTREGUIL

- Philippe CHASSERIEAU
- Sabine BONNAUD
- Lydia MARTINAUD
- Christine MESLAND

- Autorise le Président ou son représentant en charge de la politique des déchets à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par : - 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)  
- 62 Voix pour  
- 0 Voix contre

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.